

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
FACULTÉ DE SCIENCE POLITIQUE ET DE DROIT**

EXTRAIT du procès-verbal de la quarante-neuvième assemblée ordinaire du Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit, tenue le mercredi 28 janvier 2009, à 13 heures 30 minutes, à la salle A-1715.

Nomination d'un responsable des dossiers d'infractions académiques.

Résolution CFSPD-2008-2009-394

ATTENDU la mise en vigueur le 8 janvier 2009 du Règlement sur les infractions de nature académique;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement sur les infractions académiques un/une responsable des dossiers sur les 'infractions de nature académique doit être nommé;

ATTENDU la recommandation du doyen en vertu de l'article 7.1.1 du Règlement sur les infractions de nature académique de nommer monsieur Luc Côté, adjoint au doyen, responsable des dossiers d'infraction de nature académique;

ATTENDU les discussions en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Beaud, appuyé par madame Louise Champagne que le Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit :

NOMME monsieur Luc Côté responsable des dossiers d'infraction de nature académique aux fins du Règlement sur les infractions académiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CONFORME

Montréal, le 28 janvier 2009

René Côté
Doyen